

JEUDI 7 MARS 2019
À 20H00

Dans la salle Gaby NURY

MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

M. J-L GUYADER, M. P-Y TIPPA, Mme J.FAVIER, M. J-M BRISON, M. J-M SALAMAN, M. D.SOUCHON, M. L FAIPEUR, M. S. BERNARD, Mme A-S. JOUBERT, M. J-L CHEVRIER, Mme E CHAMPION, Mme M-L SINISTRO, Mme P. SERVIOLES.

Représentés :

Excusée : Mme B. TAUREL

Secrétaire de séance : Monsieur SOUCHON Denis

Approbation du conseil du 8 novembre 2018

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Louis Guyader et débute par l'approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 8 novembre 2018.

1 FINANCES

Rapporteur : M. Jean Louis GUYADER, Maire

1.1 Taux d'imposition

Délibération N°2019 01 : Taux d'imposition 2019

Pour rappel, les taux d'imposition n'ont pas bougé depuis 2011.

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2019.

↳ Taxe d'habitation	8.94 %
↳ Taxe foncière bâti	11.86 %
↳ Taxe foncière non bâti	53.33 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition en l'état.

1.2 Abattement de la Taxe d'habitation : exonération partielle

Rapporteur : M. P-Y Tipa

Délibération N°2019 02 : Exonération partielle de la taxe d'habitation

L'exonération spéciale en faveur des personnes âgées ou handicapées et de condition modeste, comment ça marche ?

Cet abattement est obtenu sans condition de revenus sur délibération des collectivités. Son taux est fixé à 10 % maximum avec une mise en application possible uniquement à partir 1er janvier de l'année suivant la décision.

Il concerne les personnes suivantes :

↳ Titulaires de l'allocation aux adultes handicapés (art. L815-24 du code de la sécurité sociale);

↳ Titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (art. L821-1 et suivants du code de la sécurité sociale);

↳ Titulaires de la carte mobilité inclusion (CMI) avec la mention « invalidité » (ou de l'ancienne carte d'invalidité en cours de validité) ;

↳ Individus atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence (art. L241-3 du code de l'action sociale et des familles) ;

↳ Individus occupant leur habitation principale avec des personnes majeures ou mineures remplissant les critères ci-dessus.

A la demande d'une administrée par courrier en date de janvier de cette année, une délibération sera prise en ce sens pour la mise en place de cette exonération partielle à compter du 1er janvier 2020.

1.3 Indemnité exceptionnelle du CCAS

Rapporteur : M. Jean Louis GUYADER, Maire

Délibération N°2019 03 : aide financière CCAS

A la suite de l'incendie criminel en octobre 2018 qui a ravagé les 2 tunnels de stockage de la ferme Grosset, situés route de Giron, à proximité du chemin de Billieux, la commission CCAS avait décidé d'octroyer une indemnité d'un montant de 500 € à l'agriculteur.

Cette somme sera prise sur la ligne budgétaire CCAS du budget communal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1.4 CAUE01 : adhésion 2019

Rapporteur : M. Jean Louis GUYADER, Maire

Chaque année le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Ain propose une adhésion de conseil pour différents projets d'aménagements, constructions et autres.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, ne donnera pas suite à cette proposition d'adhésion puisque ce service n'est pas utilisé et précise que cet organisme est en partie financé par la part destinée au département dans le cadre de la Taxe d'Aménagement.

ALEC 01 : adhésion 2019

Cet organisme (Agence Local de l'Energie et du Climat de l'Ain), en remplacement de « Hélianthe » au 1^{er} janvier 2017, est une structure indépendante au service des collectivités et des particuliers ayant pour objectif d'enclencher une dynamique de transition énergétique.

Cet organisme a été sollicité afin d'accompagner la commune dans le remplacement des chaudières au fioul de la future Mairie et du château.

Le montant annuel de l'adhésion pour la Commune est de 0.10 € par habitant soit 95.10 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à ALEC 01.

1.5 Future Mairie : point sur travaux

Rapporteur : M. P-Y Tipa et M. J-M Salaman

Divers corps de métiers se sont rendus sur les lieux afin d'établir des devis de rénovations.

Une étude détaillée des propositions devant être réalisée, il est proposé aux membres de la commission bâtiments de se réunir prochainement pour les étudier et les valider.

Concernant le chauffage, un changement des réseaux d'alimentation des fluides est à prévoir suite à une mauvaise utilisation par les précédents occupants. Une réflexion est également menée pour le remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau qui permettra de rafraîchir le bâtiment équipé de nombreux ouvrants et d'un dôme vitré.

1.6 Ecole et Château : chauffage

Rapporteur : M. J-M Salaman

L'état de la chaudière du château ainsi que de la cheminée devient inquiétant, sans parler du tableau électrique animant tout cela qui est obsolète. Etant donné l'emplacement problématique de cette chaufferie qui ne correspond plus aux normes, il convient de faire établir divers devis afin d'envisager la modernisation du système de chauffage pour le rendre plus économique et écologique et voir pour mutualiser le chauffage des 2 bâtiments.

Des recherches de subventions sont en cours et l'organisme ALEC 01 va nous accompagner pour le choix technique de tous les chauffages.

1.7 Modification du réseau d'eau

Rapporteur : M. P-Y Tipa

Un habitant chemin de Billieux a eu la surprise de découvrir le passage du réseau d'eau public dans sa parcelle sur sa limite Nord/Est où il envisage des travaux.

Aucun acte notarié ne faisait état de cette servitude et le réseau dessert plusieurs habitations jusqu'à la limite Nord de la commune.

Le montant des travaux pour le déplacement de la canalisation en fonte étant trop important, plusieurs solutions sont à l'étude comme son éventuel remplacement par un « plymouth » moins fragile au droit de sa construction.

Nouvelles études en cours avec notre prestataire.

- Subvention OCCS (Office Communal Culturel et Sportif)

Rapporteur : M. P-Y Tipa

Pour permettre à cette association nouvellement créée ne disposant pas de trésorerie, il est proposé de verser au plus tôt la subvention 2019 pour financer ses futurs événements.

Le montant proposé est de 1500 € auquel sera rajouté le remboursement des coupes du Cross de la Rose de cette année pour un montant de 273.44 € Pour une simplification administrative et éviter la création d'une régie, cette association récupérera les « coussins » restants lors de l'inauguration du « Théâtre de verdure ».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de la subvention et le remboursement.

2 - URBANISME

2.1 Révision du PLU

Rapporteur : M. P-Y Tipa

Le dossier est toujours en cours pour les dernières corrections et la réception des plans numérisés. Il devrait être présenté aux services de l'Etat dans les prochaines semaines.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à toutes les démarches nécessaires pour la finalisation de ce dossier.

2.2 Plan Communal de Sauvegarde et Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Rapporteur : M. P-Y Tipa

Monsieur P-Y Tipa rappelle à l'assemblée que pour finaliser le PCS, il faut inscrire dans le document des élus pour la mise en place de « l'organisation communale de crise » comprenant des titulaires et des suppléants du dispositif et qui devront assurer les missions prévues (Coordonnateur des actions communales / Relations publiques / Secrétariat / Responsable population, lieux publics et privés / Responsable Logistique / Responsable agriculture, industrie, artisanat).

Une présentation succincte des missions sera transmise aux élus afin qu'ils se positionnent avec une réponse attendue par mail dans les prochains jours pour clore ce dossier et le transmettre à la Préfecture.

Monsieur P-Y Tipa rappelle que toutes ces missions seront assurées sous la responsabilité du Maire.

En précision, le PCS est un outil à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'événement majeur naturel, technologique ou sanitaire. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Concernant le DUERP, ce dossier ne pourra être clôturé qu'après sondage du secrétariat dans les locaux de la future mairie.

2.3 Réaménagement de la rue Vie du Bourg.

Rapporteur : M. P-Y Tipa

Monsieur P-Y Tipa informe l'assemblée que suite à la réunion de présentation de l'aménagement voirie aux résidents en date du 21 février dernier, le plan de présentation du projet a été affiché en Mairie durant 2 semaines pour consultations.

Aucune remarque n'ayant été faite durant cette période, le Maître d'Œuvre a été informé pour préparer le dossier de consultation afin de lancer l'appel d'offres pour un démarrage des travaux en septembre 2019.

Ces travaux suivront les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, FO et Tph) qui ont été validés et qui doivent débuter fin Mars, début Avril et dont le plan de financement a été établi.

3 – Informations diverses

3-1 Bilan des commissions

❖ Un administré souhaite installer des ruches sur la commune. Des emplacements vont lui être proposés par courrier.

4 – Questions diverses

4-1 Dégrèvement sur facture d'eau suite à fuite après compteur

Rapporteur : M. Jean Louis GUYADER, Maire

Délibération N°2019 04 : Dégrèvement de la part assainissement

Un administré demande un dégrèvement sur sa facture d'eau 2018 suite à un mauvais serrage du clapet anti-pollution après compteur, engendrant une surconsommation de 120 m3 pour le ménage par rapport au comparatif vérifié sur les consommations des dernières années.

Monsieur le Maire propose le dégrèvement de la part assainissement à hauteur des 120m3.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

❖ L'année dernière l'association du Club des Jeunes avait investi dans des coupes pour le Cross de la Rose. La facture correspondante leur sera remboursée cette année en supplément de leur subvention annuelle.

❖ Office Communal, Culturel et Sportif (OCCS) a déjà pris en main l'organisation du Cross de la Rose et l'organisation de manifestations au théâtre de Verdure. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention annuelle de 1500.00 € à laquelle se rajoutera le montant de la facture des coupes et autres récompenses en lien avec le Cross de la rose, pour un montant de 296.04 € TTC.

❖ La sonnette d'alarme est tirée concernant la sécurité des promeneurs dans le parc et ses abords. Il est demandé aux utilisateurs de véhicules motorisés de respecter l'INTERDICTION de circulation qui est signalée par des panneaux.

La vitesse excessive des véhicules utilisant l'allée du Loyat et le chemin des écoles est dangereuse pour les promeneurs et il a été constaté que certains passaient sur l'espace vert à proximité du stade pour éviter de faire le tour. Un nouveau positionnement des enrochements va être étudié pour régler ces incivilités.

❖ Le devis de DUMONT SECURITE pour le plan d'évacuation du château est validé à l'unanimité par le conseil municipal pour un montant de 1 234.45 € HT.

❖ La CCPA propose une analyse des bases fiscales de la Commune par Ecofinance qui a réalisé un diagnostic de celle de notre commune à titre d'exemple. Il en ressort un certain nombre de situations qui nécessitent des corrections rapides et qui permettrait de régulariser la structure des bases fiscales des particuliers sur le bâti. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la poursuite du travail de régularisation et

si un nombre significatif de communes de la CCPA s'avèrent intéressées, la CCPA pourrait prendre en charge les frais inhérents.

❖ Les décisions du Maire depuis le 8 novembre 2018 :

2018-25	30/11/2018	Arrêté circulation installation guirlandes lumineuses	VOIRIE
2018-43	15/12/2018	Arrêté élagage Maison Tissot ain paradis vert	voirie
2019-01-V-001	10/01/2019	ACCES CAMION CHANTIER CHEMIN DE CUIRE	VOIRIE
2019-01-V-002	14/01/2019	Enfouissement réseaux secs Rue de Monétroi-Bouygues	VOIRIE
2019-01-V-003	19/01/2019	Arrêté Annuel Circulation BOUYGES ENERGIES et service	VOIRIE
DP00108818A0026	03/12/2018	FIORANI Alan - panneaux photovoltaïques	URBANISME
DP00108818A0027	03/12/2018	JACQUET Jean-Yves - panneaux photovoltaïques	URBANISME
DP00108818A0028	06/02/2019	COMTE Claude - Division foncières lots à bâtir	URBANISME
DP00108818A0029	19/12/2018	GARROPIN Adrien - Ajout pergola en bois	URBANISME
DP00108818A0030	16/02/2019	BRANCHE Stéphane - construction d'un garage	URBANISME
DP00108818A0031	08/01/2019	MERCIER François - panneaux photovoltaïques	URBANISME
PC00108818A0014	07/02/2019	BARBOSA Victor - construction maison individuelle	URBANISME
PC00108818A0015	17/12/2018	SEGHIR Rachid - construction maison individuelle	URBANISME

La séance est levée à 23h30.

Le Secrétaire de Séance
M. SOUCHON Denis.